

DEPARTEMENT

Hautes-Pyrénées

République Française

Conseil Municipal d'Estensan

Nombre de membres

en exercice: 6

Séance du lundi 09 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 04 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Louis RICARD.

Présents : 6

Votants: 6

Sont présents: Louis RICARD, Lucien FERRAS, Lucien SANS, Cathy RIGOBERT, Annie CAMPASSENS, Jean-Louis SANS

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Cathy RIGOBERT

Objet: Travaux compteurs d'eau - DE 2023 020

Votée à l'unanimité

Objet: Installation campanaire - Demande subvention DETR 2024 - DE 2023 021

Votée à l'unanimité

Objet: Installation campanaire - Demande Subvention FAR 2024 - DE 2023 022

Votée à l'unanimité

Questions diverses :

- Travaux 2023 :

L'enfouissement des lignes sur le chemin de Raspides et l'éclairage du local poubelle se poursuivent et devraient se terminer courant octobre 2023.

Les menuiseries des fenêtres de la Mairie ont été posées. L'installation de la porte devrait intervenir dans les prochains jours.

Le déménagement de la salle des archives est pratiquement terminé pour que les entreprises d'isolation, d'électricité et de peinture puissent intervenir dans les prochains mois.

Le dossier d'agrandissement de la cabane de Consaterre est au point mort. L'entreprise FINES a établi un devis pour 55 510 € HT. Une réunion doit être organisée pour le montage technique et financier du dossier avec la Mairie d'Estensan, le groupement pastoral, le CRPGE, la Mairie de Saint Lary et l'entreprise FINES.

- Les travaux pour la sécurisation du local poubelle sont terminés et la distribution des clés a été faite à tous les propriétaires.

- Travaux 2024 :

Le conseil municipal a validé le projet des travaux 2024 comme détaillé dans la séance du conseil municipal du 9 juin 2023. Les différents devis vont être demandés dans les prochains mois, et les dossiers de subventions montés.

- Le Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) élaboré par la Commune sera restitué lors d'une réunion du PETR à laquelle le 1er adjoint assistera le lundi 16 octobre 2023.

- 2 poubelles de 50L extérieures vont être posées à coté des tables de pique-nique.

- Des arrêtés de stationnement vont être pris :

- 1 pour limiter le stationnement sur 4 ou 5 mètres à l'intersection des RD 25 et 225 sous le cimetière.

- 1 pour le stationnement sur la place du village pour réserver 3 places aux habitants permanents et 1 place pour la Mairie, compte-tenu du grand nombre de voitures de touristes qui stationnent sur la place l'été et l'hiver.

La séance est levée à 19h

